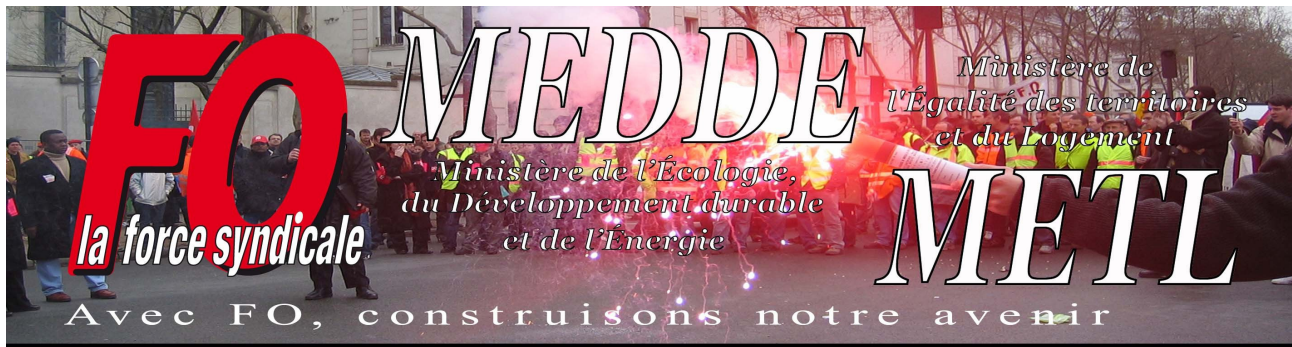




Paris, le 21 octobre 2013

La FEETS-FO reçue par le Ministre, Philippe Martin

Compte-rendu de l'audience du 16 octobre

C'est près de quatre mois après son arrivée que le « nouveau » Ministre de l'écologie, Philippe Martin, recevait la FEETS-FO.

Le - donc troisième - ministre de l'écologie du gouvernement Ayrault a tenu tout d'abord à nous assurer qu'il avait perçu « *l'exaspération sociale* » des agents confrontés aux réorganisations continues de ces dernières années.

Il se sentira obligé d'ajouter que, s'il ne devait pas être le premier ministre à nous l'annoncer à son arrivée, c'était avec sincérité qu'il nous témoignait son souci de prendre en compte la situation anxiogène rencontrée par des personnels par ailleurs de surcroît très sollicités, voire même malmenés, et de leur donner de la lisibilité.

Il prend d'ores et déjà plus particulièrement date, dans ce cadre, à l'égard des agents des établissements qui seront appelés bientôt à rejoindre la future Agence française de la biodiversité

Une ambition cependant ... mesurée :

Premières annonces : « *je vais reprendre en mains l'agenda social* » et recréer, au sein de son cabinet, un poste de conseiller social...

On est donc loin de l'engagement de la première ministre de l'écologie du gouvernement Ayrault, Nicole Bricq qui, lors de la [première audience](#) qu'elle nous accordait, promettait une pause dans les restructurations de ce ministère.

Autre aveu d'entrée concernant le budget de son ministère (tout en subtilité dirons-nous pour qui se souvient des raisons du limogeage de Delphine Batho, sa prédécesseur-e...), Philippe Martin nous a fait comprendre qu'il regrettait avoir déclaré que « *une ambition politique ne se mesur[ait] pas à un budget* ».

Le constat :

Nous nous sommes gardés de pointer le nombre des réductions d'emplois dans ce ministère tant les brouillages causés par les périmétrages incessants du ministère depuis maintenant six ans n'auraient alimenté qu'une querelle de chiffres.

Pour la petite histoire nous avons appris le matin même, lors de la présentation du projet de bilan social 2012, que son administration n'était même pas en mesure de s'accorder avec la Direction générale de la Fonction publique sur le décompte de ses propres agents (la différence entre leurs recensements respectifs s'établissant même à ... 8000 ETP !).

C'est pourquoi la FEETS-FO a insisté sur la nature même de ces repérimétrages qui ne se traduisent désormais plus à de seuls transferts de compétences mais, désormais, à des abandons de missions (ADS, ATESAT) s'ajoutant à la poursuite de l'agencification de services (VNF, Cerema, Ancols).

Après la RGPP et la RéATE et la promesse illusoire faite aux personnels qu'ils seraient redéployés sur de nouvelles compétences, il apparaît maintenant que dans le cadre de la MAP et la RéATE 2 la promesse se limite désormais à la mise en œuvre de moyens permettant de les expulser.

La FEETS-FO a pointé le mauvais exemple de la « prime aux repreneurs » (la compensation du différentiel de cotisations qui sera accordée aux collectivités qui accueilleront des agents pour exercer les missions que l'État prévoit de ne plus exercer...).

Le coût de cette mesure démontre à elle seule combien, en ces temps d'austérité, le gouvernement est prêt à sacrifier au dogme du moins d'État...

Cet exemple de « mesure d'accompagnement social » démontre l'incongruité d'un plan qui prévoit le recrutement - via des associations !- de salariés sous contrats précaires sur de nouvelles missions (à l'exemple des 2000 emplois d'avenir prévus dans le cadre du programme « Éco-rénove ») ... alors que le ministère n'est déjà pas en mesure de garantir un poste à tous ses agents dont les missions seront abandonnées d'ici à 2015.

Outre la fragilisation des DDT-M à laquelle conduira ces nouvelles réductions d'emplois, la FEETS-FO n'a pas manqué de placer le ministre devant ses responsabilités sur le devenir de directions départementales d'abord interministérielisées avant d'être maintenant ainsi dépecées (menaçant désormais leur survie en tant que services) au moment où la MAP et la RéATE 2 voudraient jeter un même sort aux services régionaux en commençant par la préfectorisation des BOP.

Est-ce pour faire diversion sur cette question démontrant, pour les DDT-M au moins, l'affligeante réalité du contraire d'un plan social et, pour les directions régionales, les prémisses de leur interministérialisation à leur tour, le ministre nous demandera comment nous imaginions l'articulation entre les services et le futur Cérema ?

La FEETS-FO lui a rappelé sur ce sujet précis que ce qui l'avait amenée à signé le protocole amendé du Cérema c'est parce que notre signature avait permis de placer des verrous sur les questions essentielles qui avaient échappées aux signataires du protocole initial : la sécurisation du statut dans le cadre de la loi, la sécurisation de l'activité au regard de la contrainte du « in house » et, justement, la territorialisation du futur établissement.

Et que si les deux premiers engagements apparaissaient à ce jour tenus, il ne saurait aujourd'hui être question, via la MAP et la RéATE 2 de remettre en question la troisième relative à la territorialisation du Cérema, la vocation du nouvel établissement n'étant pas de se substituer aux services de proximité (en "front office" de l'ingénierie publique) mais en appui et donc ne pas mélanger ce qui relève de l'expertise de ce qui relève du portage des politiques publiques.

Autre engagement du protocole en passe d'être trahi, celui d'un alignement par le haut des régimes indemnitaires au bénéfice des personnels du futur Cerema. Dénonçant le cinglant « *Circulez, il n'y a rien à voir* » adressé le matin même par son administration en comité de suivi, la FEETS-FO a obtenu de la part de Philippe Martin la réouverture du sujet. Une occasion de mesurer la valeur de la parole ministérielle...

Les réponses attendues ... et maintenant !

Se félicitant de ce que le ministre ait décidé de respecter le protocole social 2013/2015, la FEETS-FO a exhorté Philippe Martin à le mettre en œuvre sans plus attendre et respecter pareillement par ailleurs l'ensemble du protocole sur le Cérema (au contraire de ses prédécesseur-e-s pour ce qui concerne le protocole VNF).

De la même façon, la FEETS-FO a précisé au ministre le risque social auquel il s'exposerait s'il ne respectait pas (à "m-2") l'accord de sortie de grève signé par le SNOP-FO pour les officiers de ports adjoints, rappelant l'incapacité (...à "N+2" !) de sa DRH à respecter par ailleurs l'accord sur la déprécarisation des emplois au ministère (la DRH se contentant d'annoncer l'organisation des concours début 2014...).

Si la FEETS-FO a pris acte de la priorité que le ministre entend donner au chantier relatif au statut des personnels de l'environnement, elle l'a également mis en garde contre les effets de la politique salariale (le gel du point d'indice que la misérabiliste réforme de la grille indiciaire de la catégorie C ne saurait à elle seule permettre au gouvernement d'éluder) et l'a appelé, avec ses Syndicats nationaux, à ouvrir concrètement les autres chantiers statutaires (cf. les publications spécifiques des Syndicats nationaux FO).

Signe de sa lucidité ou d'un certain renoncement (?), il apparaît aujourd'hui que le ministre ne promet plus - à l'instar de ses prédécesseur-e-s - de peser à l'interministériel pour limiter la casse...

Et s'il a renoncé à "penser le changement", les personnels ne se contenteront pas de le laisser seulement ... "changer le pansement" !